

niveau local, la commission du MDHP comporte un membre représentant des personnes avec un handicap.

Conclusion

Globalement, il semble y avoir un manque de législations concernant la dyslexie en lien avec l'emploi dans tous les pays participant à ce rapport. Cependant, les législations qui s'appliquent aux personnes avec un handicap incluent généralement les personnes dyslexiques dans la mesure où la dyslexie est reconnue comme un handicap au niveau national.

Malte et l'Italie ont leur propre définition nationale de la dyslexie, alors qu'en Irlande, c'est la définition de l'Association Irlandaise sur la Dyslexie (Dyslexia Association of Ireland [DAI]) et/ou celle du Comité de Réflexion sur la Dyslexie qui est généralement adoptée. Au Royaume-Unis, la définition retenue est celle du rapport de Rose (2009). La France est le seul pays qui utilise une définition internationale, celle de la Classification internationale des maladies (CIM-10).

À noter également que Malte, l'Irlande et le Royaume-Unis ont des lois différentes pour la formation et l'emploi. En Italie, les lois ne sont séparées que par rapport à la formation et l'instruction, et en France les deux législations sont fondées sur les mêmes principes.

De plus, il n'y a pas d'indications directes sur le nombre de personnes dyslexiques au sein de la population active des différents pays, il existe seulement quelques statistiques sur les personnes avec un handicap sur le lieu de travail. Seul le Royaume-Unis semble avoir une statistique fiable sur ce point.

À Malte, en Italie, en Irlande et au Royaume-Unis, la loi ne spécifie pas les formes d'aménagement que les employeurs devraient mettre en place pour les personnes dyslexiques, elle ne spécifie que celles dont le but est de réduire la discrimination à l'encontre des personnes avec un handicap sur le lieu de travail. En France en revanche, la législation fait référence aux aménagements pour les personnes avec des troubles de l'apprentissage dans le but de garantir l'égalité des chances.

En ce qui concerne les dispositions légales visant à faciliter l'accès aux évaluations, examens ou permis pour des qualifications nationales, Malte, l'Irlande et le Royaume-Unis disposent de mesures spécifiques pour les personnes avec des difficultés d'apprentissage comme la dyslexie. L'Italie et la France ne disposent pas de telles spécificités, mais des aménagements sont possibles pour les personnes avec un handicap. Tous les pays semblent en revanche proposer des aménagements que les personnes ayant des difficultés en lecture peuvent demander pour passer l'examen théorique du permis de conduire.

Annexe A

1. Définition de la dyslexie - Association Européenne sur la Dyslexie

« Dyslexie est le terme employé pour un trouble qui se caractérise principalement par des difficultés sévères dans l'acquisition de la lecture, l'orthographe et l'écriture. Sur la base d'une expérience de dix ans de recherche intensive, trois types de troubles ont été différenciés : les troubles de la lecture, de l'orthographe, et un trouble combinant lecture et orthographe. Beaucoup de personnes utilisaient le terme de dyslexie pour parler du trouble combiné. Le taux de prévalence de chaque trouble est d'environ 3-4%. [] Il n'y a pas de lien entre le niveau d'intelligence, l'effort individuel en termes de position socio-économique et la présence de la dyslexie. Les difficultés cognitives causant la dyslexie et d'autres troubles de l'apprentissage peuvent aussi affecter d'autres aspects de l'apprentissage verbal, dont notamment l'arithmétique. Des difficultés d'organisation ou de coordination motrice sont fréquemment observées mais elles ne font pas partie du noyau des symptômes de ces troubles ».

Source : <https://eda-info.eu/what-is-dyslexia/>

2. Définition de la dyslexie - Malte

Dyslexie vient du grec (dys = déficit + Lexia = mot – 'difficulté avec les mots'), le terme est communément utilisé pour renvoyer à un problème qui affecte la lecture, l'orthographe, l'écriture, la mémoire, la concentration, l'organisation personnelle et l'estime de soi. [Elle] affecte environ 10% de la population, dont 4% sont sévèrement atteints et 6% modérément. La dyslexie correspond à une différence de traitement qui peut toucher des personnes de tous âges. La meilleure description que l'on peut en faire est : une combinaison de capacités et difficultés qui affectent le processus d'apprentissage. Elle peut aussi affecter d'autres domaines cognitifs comme la vitesse de traitement, la mémoire à court terme, le classement, la perception auditive et/ou visuelle, le langage oral et les compétences motrices. Certains enfants ont des compétences créatives remarquables, d'autres des compétences orales solides, mais d'autres peuvent ne pas avoir de talents particuliers ; tous ont leurs atouts. Manifestations : style de traitement, compétences dans la résolution de problèmes, variations dans les performances ; faiblesses dans les compétences motrices ; difficultés dans le traitement phonologique.

Source: <https://curriculum.gov.mt/en/spldmalta/Pages/Understanding-Dyslexia.aspx>

3. Définition de la dyslexie - Italie

« C'est un trouble spécifique qui se manifeste par des difficultés dans l'apprentissage de la lecture, en particulier le décodage approprié des signes linguistiques et le rythme de lecture ». Il existe également une définition des troubles spécifiques de l'apprentissage « qui se manifestent par la présence de capacités cognitives adéquates mais qui, en l'absence de pathologies ou de déficits neurologiques ou sensoriels, peuvent constituer une limite importante pour certaines activités du quotidien », qui est suivie par une définition individuelle des troubles (dyslexie, dysgraphie, dysorthographe, dyscalculie) ».

Source: Italian National Law on Specific Learning Disabilities, n. 170/2010.

4. Définition de la dyslexie - France

« La caractéristique principale de ce trouble consiste en un déficit significatif et spécifique dans le développement de la lecture, qui ne peut pas simplement être expliqué par l'âge mental, des problèmes d'acuité visuelle, ou une scolarisation inadéquate. Les compétences en compréhension, reconnaissance de mots, lecture orale, et toutes autres compétences faisant appel à la lecture peuvent être affectées. Les difficultés en orthographe sont souvent associées aux troubles spécifiques de la lecture et persistent généralement jusque pendant l'adolescence, même après avoir fait des progrès en lecture. [] Il est aussi courant d'avoir des difficultés d'attention, qui sont souvent associées à l'hyperactivité et l'impulsivité. [] Des perturbations au niveau émotionnel et/ou comportemental sont également courantes durant la période de scolarisation. Les problèmes émotionnels sont plus fréquents dans les premières années, mais les troubles du comportement et l'hyperactivité ont plus tendance à se manifester dans les années suivantes et à l'adolescence. Les personnes souffrant de ce trouble ont souvent une mauvaise estime de soi et les problèmes d'adaptation à l'école et dans les relations avec les pairs sont fréquents. »

Source : CIM, https://www.ffdys.com/wp-content/uploads/2008/10/définition-des-troubles_2008.pdf

5. Définition de la dyslexie - l'Irlande / Rapport du Comité de Réflexion sur la Dyslexie (2001:31)

« La dyslexie correspond à une difficulté spécifique de la lecture qui affecte l'acquisition de compétences de lecture fluides et précises ainsi que l'orthographe, et ceci malgré l'accès à des opportunités d'apprentissage appropriées. La dyslexie se caractérise par des difficultés cognitives en (1) traitement phonologique, (2) mémoire de travail, et (3) vitesse de remémoration d'informations stockées dans la mémoire à long-terme. Les symptômes de la dyslexie se placent sur un continuum allant de modéré à sévère et affectent environ 10% de la population. Les personnes dyslexiques peuvent vivre des situations plus stressantes et frustrantes dans leurs efforts d'apprentissage, avec pour conséquence une anxiété plus élevée, surtout lors de l'acquisition de la littératie. Les personnes dyslexiques peuvent aussi avoir d'autres forces d'apprentissage associées ». (Association Irlandaise sur la Dyslexie, Dyslexia Association of Ireland [DAI])

« La Dyslexie se manifeste sur un continuum de difficultés spécifiques de la lecture par rapport à l'acquisition de compétences de base en lecture, orthographe et/ou écriture, difficultés qui ne peuvent pas être expliquées par les autres capacités de la personne ou l'instruction qu'elle reçoit. La Dyslexie peut être décrite aux niveaux neurologiques, cognitif et comportemental. Elle se caractérise typiquement par un traitement inefficace de l'information, notamment des difficultés en traitement phonologique, mémoire de travail, dénomination rapide et pour l'automatisation de compétences de bases. Il est également possible de voir des difficultés d'organisation, de classement ou dans les compétences motrices ».

6. Définition de la dyslexie - Royaume-Unis

« La Dyslexie correspond à une difficulté de lecture qui affecte en premier lieu les compétences requises pour la lecture fluide et précise de mots, et l'orthographe. La dyslexie se caractérise par des difficultés au niveau de la conscience phonologique, la mémoire verbale et la rapidité du traitement verbal. La Dyslexie se manifeste à travers l'ensemble des capacités intellectuelles. La meilleure façon de la représenter est un continuum, et non une catégorie distinctive, sans délimitations précises. D'autres difficultés concomitantes peuvent se manifester dans d'autres aspects du langage, de la coordination motrice, du calcul mental, de la concentration et de l'organisation personnelle, mais elles ne sont pas à proprement parler

des symptômes de la dyslexie. Un bon moyen de connaître le degré de sévérité et de persistance des difficultés liées à la dyslexie est d'examiner comment la personne répond ou a répondu à une intervention appropriée. »

Source : [Definition of dyslexia - British Dyslexia Association \(bdadyslexia.org.uk\)](http://bdadyslexia.org.uk)